



LA BANQUE ROYALE DU CANADA

BULLETIN MENSUEL

VOL. 52, No 3

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL, MARS 1971

A quoi sert le recensement ?

TOUTE PERSONNE domiciliée au Canada et née avant minuit le lundi 31 mai 1971 sera dénombrée au cours du Recensement du mardi 1^{er} juin. Cette inscription générale sera de fait une vue instantanée de la population canadienne immobilisée sous nos yeux à un moment donné de son évolution.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, aux termes duquel les provinces se sont unies pour former un pays, prescrivait que le recensement serait effectué en 1871 et tous les dix ans par la suite.

Cette prescription tient en 43 mots dans la constitution: "Dans le recensement général de la population du Canada qui, en vertu du présent acte, devra avoir lieu en mil huit cent soixante et onze, et tous les dix ans ensuite, il sera fait une énumération distincte des populations respectives des quatre provinces."

En décrétant que chaque province ferait le dénombrement de ses habitants en tant que citoyens de cette province, cette clause reconnaissait déjà l'autonomie provinciale.

À cent ans d'intervalle, notre besoin de renseignements sur nous-mêmes est plus grand que jamais. La société devient de plus en plus complexe. Les pouvoirs publics de tous les paliers — fédéral, provincial et municipal — doivent disposer d'informations toujours plus nombreuses, plus variées et plus détaillées pour élaborer leurs plans. Les entreprises, les autorités scolaires, les sociétés d'assistance sociale, les églises, les urbanistes, les économistes et beaucoup d'autres ont besoin de données pour prendre de sages décisions.

Comment, sinon par le dénombrement de la population selon l'âge et la situation de famille, un organisme public pourrait-il prévoir le coût de mesures de sécurité sociale comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse? Par quel autre moyen qu'un relevé des conditions de logement une municipalité pourrait-elle déterminer le besoin de construire des maisons? Sans la mise en tableaux des niveaux de vie qui existent à travers le pays, comment un gouvernement pourrait-il juger de la nécessité et de l'efficacité de la législation économique et sociale?

Certains objecteront: "Mais les pouvoirs publics nous surveillent continuellement et le Bureau fédéral

de la statistique publie chaque semaine des bulletins sur divers aspects de la vie et des affaires. Pourquoi alors ce grand branle-bas?"

Ce qui distingue le recensement des enquêtes partielles c'est qu'il présente un tableau de la population et du pays tout entiers à un point précis du temps. Les estimations de la population qui se font entre les recensements sont inexactes en ce sens que, tout en étant un moyen simple de connaître le nombre des personnes habitant au Canada, elles ne disent aucune-ment si la situation de ces gens est meilleure, pire ou sensiblement la même que celle où ils se trouvaient dix ans auparavant. Les hommes d'affaires avisés ne se fient pas uniquement aux sommes qui s'inscrivent de jour en jour dans leurs livres; ils font l'inventaire de leur stock à intervalles réguliers.

Transposé sur le plan national, l'inventaire général que constitue le recensement est une opération de grande envergure. Il exigera le concours de 50,000 employés, de machines électroniques de fabrication spéciale pour traiter des millions de questionnaires, d'ordinateurs pour ordonner, grouper et stocker l'information. Le coût de cette entreprise dépassera \$35 millions.

Le Canada à l'avant-garde

C'est au Canada qu'est né le recensement moderne, et notre pays est toujours considéré à l'étranger comme un novateur mondial dans beaucoup de secteurs du recensement.

Dès 1666, Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France, faisait tenir un recensement officiel de la colonie afin de déterminer dans quelle mesure la population avait augmenté depuis la fondation de Québec par Champlain en 1608. Le dénombrement ordonné par Talon établissait la population à 3,215 âmes et indiquait le nom, l'âge, le sexe, l'état civil et la profession de chaque habitant.

La relation de cet événement nous dit que le célèbre intendant lui-même prit une part active au travail, "visitant l'une après l'autre toutes les habitations de Mont Réal, Trois Rivières, Cap-de-la-Madeleine et tous les lieux en amont de Québec."

L'original de ce document de 154 pages se trouve aux Archives de Paris, mais quiconque s'intéresse à ce fait historique remarquable peut en voir une transcription aux Archives nationales du Canada à Ottawa.

Après le recensement de 1871, le Dr J.-C. Taché, notre premier commissaire au recensement, conçut l'idée de réunir en un seul bilan tous les dénombrements antérieurs effectués dans ce qui est aujourd'hui le Canada, soit au cours d'une période de plus de 200 ans. Ainsi, le Canada devenait le seul pays du monde à posséder des archives statistiques détaillées de son évolution et de sa croissance à partir des temps les plus reculés de son histoire.

La coutume d'obliger les habitants réunis à se lever et à se faire compter n'a rien de nouveau. Les comptages de ce genre remontent à 5000 ans dans le cas de Babylone et de la Chine et à trois ou quatre mille ans dans celui de l'Égypte et des enfants d'Israël. Dans les temps anciens, le recensement avait pour but d'établir le nombre des combattants d'un pays ou de lever des impôts; aujourd'hui, il a pour fin de recueillir les renseignements requis pour élaborer des plans positifs destinés à assurer le bien-être de tous les citoyens.

La nécessité de ces renseignements ressort clairement, par exemple, de la poussée démographique, aussi soudaine qu'imprévue, qui se manifeste depuis la seconde guerre mondiale. En 1941 encore, la population du Canada n'était que de 11,506,000 habitants. Suivant les chiffres les plus dignes de foi à l'heure actuelle, notre population a atteint les 21 millions en mars 1969. Et selon une publication du Bureau de la statistique, "le recensement de 1971 indiquera vraisemblablement une population de presque 22 millions, soit une augmentation de près de 100 p. 100 en trente ans.

Les renseignements sont confidentiels

On parle beaucoup aujourd'hui du "viol de la vie privée" par les gouvernements, mais ce n'est pas le cas du recensement. Il s'agit plutôt d'un partage confidentiel de renseignements personnels pour le bien de tous les citoyens.

En remplissant les questionnaires du recensement, il est bon de se rappeler qu'aucune réponse prise individuellement n'offre de l'intérêt pour celui ou celle qui compile les résultats du recensement. Ce n'est que lorsqu'un certain nombre de réponses ont été rassemblées et exprimées en pourcentages ou en moyennes que les chiffres prennent un sens. L'identité des recensés est sans importance.

Aucun autre service ou organisme gouvernemental, aucun tribunal, aucun corps de police ne peut être autorisé à obtenir des renseignements d'ordre individuel provenant du recensement. Ces renseignements sont conservés sur microfilms, dans de rigoureuses conditions de sécurité, à l'intérieur des chambres fortes du Bureau de la statistique.

Le statisticien fédéral, M. Walter E. Duffett, ne laisse subsister aucun doute à ce sujet dans la lettre qui

accompagne les questionnaires du recensement: "Le recensement du Canada est prévu par la Loi sur la statistique, qui oblige tout le monde à fournir les renseignements demandés. La même loi garantit par ailleurs que les renseignements que vous fournirez à votre sujet, dans le questionnaire du recensement, seront gardés secrets et serviront uniquement à établir des statistiques. Seuls les fonctionnaires du BFS connaîtront vos réponses et ils ne peuvent, sous peine de poursuites judiciaires, communiquer à qui que ce soit des renseignements personnels recueillis lors du recensement."

Il est interdit au Bureau de la statistique de publier ou de diffuser des données qui pourraient directement ou indirectement révéler des renseignements sur une personne ou une entreprise en particulier. Par conséquent, jamais un élément d'information fourni par le recensement ne peut être utilisé à des fins fiscales ou militaires.

Au moment du traitement des questionnaires, l'appareil d'exploration optique (fosdic) ne "lit" que les cercles noirs et introduit cette information dans l'ordinateur. Mais il ne peut pas transmettre les renseignements inscrits sur le questionnaire. Il est donc impossible d'identifier qui que ce soit au moyen des données emmagasinées dans la mémoire de l'ordinateur. Une fois dépouillés, les questionnaires sont déchiquetés et brûlés.

Un imprimé à remplir soi-même

Le recensement de 1971 n'est pas tout à fait comme les autres. Pour la première fois, l'agent recenseur n'entrera pas dans chaque maison ou chaque appartement afin de poser les questions et de noter les réponses. Il devra plutôt, après avoir identifié le ménage, y laisser simplement un questionnaire et un livret d'instructions.

Il sera donc loisible au chef de famille d'étudier le questionnaire au moment propice, de consulter ses papiers s'il y a lieu et de vérifier auprès des autres membres de la famille avant d'inscrire ses réponses. S'il a besoin d'aide, il n'aura qu'à composer un numéro de téléphone indiqué sur l'imprimé.

Cette innovation est le fruit de plusieurs années de recherches en vue de trouver une façon plus efficace de recueillir les renseignements. Le porte à porte traditionnel obligerait les agents recenseurs à visiter quelque six millions de ménages et à consacrer à chacun le temps nécessaire pour inscrire les réponses à toutes les questions.

N'oublions pas non plus que, de nos jours, le mari et la femme de milliers de ménages sont tous deux absents du foyer pendant la journée parce qu'il y a beaucoup plus de femmes qu'auparavant qui travaillent au dehors. Le nombre des visites de rappel serait excessif et prolongerait la durée du recensement.

L'auto-recensement a d'autres avantages. Il diminue les possibilités d'erreur, car le chef de famille a ainsi le temps de réfléchir et de contrôler les points douteux. Il épargne à certaines personnes l'embarras qu'elles

pourraient éprouver en répondant à certaines questions d'ordre personnel.

Des efforts considérables ont été faits pour rendre le questionnaire de 1971 aussi facile que possible. À part les noms, les adresses et les numéros de téléphone, on répondra à presque toutes les questions à l'aide d'un crayon spécial, fourni avec l'imprimé, qui servira à noircir des cercles.

Dans certaines régions urbaines désignées, chaque famille sera priée de renvoyer son questionnaire par la poste, dans une enveloppe adressée et affranchie. En dehors de ces régions, les agents recenseurs se présenteront dans chaque foyer pour recueillir les questionnaires remplis et obtenir des réponses aux questions laissées en blanc. Ce n'est que dans les régions éloignées et isolées ou là où il existe des problèmes spéciaux que se fera la traditionnelle visite de porte en porte.

Tous les citoyens comprendront que le recensement lui-même n'aura de valeur que dans la mesure où les réponses données dans chaque questionnaire seront exactes et complètes, et où chaque ménage répondra à toutes les questions qui le concernent.

Voilà pourquoi la loi oblige tout le monde à donner tous les renseignements demandés. Le refus de répondre aux questions est puni d'une amende n'excédant pas \$100 ou d'un emprisonnement de trente jours au maximum, ou encore des deux peines à la fois. Des sanctions semblables sont prévues contre ceux qui donnent intentionnellement des faux renseignements.

Ces clauses pénales, qui figurent dans notre législation depuis 53 ans, ont rarement été appliquées. Les citoyens ont compris qu'ils participent par le recensement à un effort national destiné à promouvoir le bonheur de tous les Canadiens.

Tout le monde y passe

Les organisateurs du recensement ont la tâche immense de veiller à ce que tout le monde soit dénombré. Que les gens logent dans un appartement luxueux, un grenier, un asile pour déshérités, un phare abandonné ou un poulailler aménagé, l'agent recenseur est chargé de les trouver. Il n'y a exception pour aucun résident canadien ordinaire, qu'il soit à l'hôpital, dans un avion, un train ou un navire, un bateau de pêche au large de la côte est ou ouest, dans un pénitencier ou dans un établissement d'enseignement éloigné de son foyer.

Ce qui est étonnant, nous dit le Bureau de la statistique, c'est que les plus difficiles à joindre sont parfois des personnes qui habitent au cœur des grandes villes. Ce sont des gens sans adresse permanente et des voyageurs de passage qui changent de lieu du jour au lendemain. Les agents recenseurs s'efforcent de les toucher tous en visitant les pensions et les hôtels.

Le questionnaire

La même série de questions sera utilisée dans tout le pays. Deux familles sur trois recevront un "imprimé abrégé" et n'auront à répondre qu'à quelques ques-

tions. Tous les trois ménages se verront poser des questions supplémentaires sur chaque personne et sur le logement qu'ils habitent.

Le questionnaire abrégé offre un aperçu complet de la population quant au sexe, à l'âge, à la situation de famille, au lien avec le chef du ménage et aux conditions fondamentales de logement.

Le questionnaire complet, remis à un ménage sur trois selon une technique de sondage scientifique, comporte des questions supplémentaires portant sur le logement, l'instruction, la profession, les migrations et le revenu. En soumettant à certains calculs mathématiques les réponses obtenues par cet échantillonnage de la population, le Bureau de la Statistique sera en mesure de projeter une image exacte de tous les Canadiens, y compris leur situation socio-économique.

Le choix des questions à poser n'est pas facile. Une question est retenue, non pas pour la simple raison que tel renseignement serait intéressant, mais uniquement à cause de ses répercussions sur les conditions sociales et économiques. Divers organismes fédéraux et provinciaux, les entreprises commerciales, les universités, les urbanistes, les institutions financières, etc. sont appelés à faire des propositions au sujet des questions. La sélection définitive, qui doit recevoir l'approbation du Cabinet, se fait suivant les critères de l'utilité de la question, des frais à consentir pour la poser, de la difficulté d'obtenir des réponses sûres et de l'effort que devra faire le chef de ménage pour fournir le renseignement.

Au cours des récents recensements d'essai, certaines personnes se sont opposées aux questions portant sur les appareils électriques dans les foyers. Vu cependant que la possession d'un lave-vaisselle, d'une machine à laver, d'une sècheuse, d'un réfrigérateur et d'un téléviseur (noir et blanc ou couleur) est pour le moins un indice de niveau de vie, cette information demeure utile. Elle a aussi son importance pour les commissions municipales des services publics et les commissions provinciales d'énergie hydro-électrique, car tous ces appareils consomment de l'énergie électrique, et ceux qui la fournissent ont besoin de connaître l'évolution de la consommation pour pouvoir se préparer à répondre à la demande accrue des années à venir.

Les autres recensements

En plus du questionnaire sur la population et le logement, les familles agricoles auront un autre document important à remplir. C'est celui du Recensement de l'agriculture, effectué tous les cinq ans en vue de recueillir des renseignements à jour et détaillés sur la principale industrie primaire du Canada.

Le recensement national de l'agriculture indique aux gouvernements et aux organismes intéressés si la politique agricole actuelle est efficace tout en attirant leur attention sur les secteurs où des problèmes particuliers pourraient exiger des mesures spéciales.

Remplir cette formule est un devoir aussi ardu qu'important pour le cultivateur. L'agriculture canadienne a subi une métamorphose rapide au cours des

vingt dernières années, et les problèmes agricoles sont plus urgents et plus complexes que jamais auparavant. Les associations agricoles, les coopératives, les offices commerciaux, les établissements fournisseurs du cultivateur, les collectivités locales ont tous besoin de statistiques de dernière heure pour accomplir leur mission au profit de l'agriculteur.

Il y a aussi un recensement des entreprises de gros, de détail et de services. Cette enquête montrera les changements qui se sont produits dans la structure du marché et les circuits de distribution. Une fois réunies, ces données qu'il est facile d'obtenir auprès des entreprises commerciales, constitueront une précieuse source de renseignements sur les débouchés, les ventes, les stocks, les emplois et les salaires.

Applications multiples

L'une des principales raisons pour lesquelles le recensement a été institué au Canada est que l'on désire obtenir les renseignements nécessaires pour établir les limites des circonscriptions électorales et répartir les sièges du Parlement et des Assemblées législatives. Les subventions fédérales versées aux provinces et les subventions provinciales accordées aux municipalités sont, de façon générale, fondées sur la population dénombrée par le Recensement du Canada.

Le recensement nous révèle, par région économique, par province, par territoire, par comté, par ville, par quartier et par zone rurale, où les besoins sont les plus grands. Il nous permet de contrôler les progrès que nous accomplissons dans la réalisation de nos objectifs nationaux de l'emploi, du logement, du revenu et de l'éducation.

Le Conseil économique du Canada utilise les statistiques du recensement et les autres données qui en découlent comme base des recommandations qu'il adresse aux pouvoirs publics de tous les paliers au sujet de l'élaboration des programmes requis pour lutter efficacement contre la pauvreté. C'est grâce à l'analyse des renseignements du recensement, répartis par région, que le ministère de l'Expansion économique régionale a délimité avec précision les régions du Canada dont le développement exigeait une aide spéciale.

La migration de milliers de familles des campagnes vers les villes et des villes vers les banlieues a soulevé de nombreux problèmes. Les autorités locales ont besoin de renseignements dignes de foi sur ces déplacements pour orienter leurs plans d'action en matière d'écoles, de circulation, d'égouts, d'incendie et de protection policière.

Le recensement offre aux hommes d'affaires l'occasion de s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions tant sur le plan de la prévision et de la vente que sur celui de la commercialisation et de la publicité. Pour faire une projection intelligente de leurs opérations dans l'avenir, le fabricant et le distributeur doivent savoir quel sera le nombre de leurs clients éventuels, à quelles catégories d'âge et de sexe ils appartiendront, où ils habiteront, etc.

En consultant les chiffres du recensement, les banquiers recueillent les renseignements dont ils ont besoin pour apprécier avec justesse l'évolution des affaires ainsi que les conditions et les possibilités d'investissement. Les chambres de commerce et autres organismes de services du même genre y trouvent la documentation statistique nécessaire pour conseiller et aider les autorités municipales dans leurs travaux de planification collective, d'implantation de nouvelles écoles, de construction de sous-centrales électriques, etc.

Parmi les questions capitales qui touchent à la fois les citoyens et l'avenir économique du pays figure la situation de chaque individu par rapport à la population active. Combien y en a-t-il qui travaillent? Combien cherchent de l'emploi? Combien sont exclus de la population active parce qu'ils restent à la maison, vont à l'école, sont malades ou à la retraite? Ces chiffres présentent un intérêt particulier pour les syndicats ouvriers.

Le niveau d'instruction général s'élève sans cesse. Les gouvernements et les éducateurs ont besoin de renseignements précis et bien à jour sur cette question pour faire face à la situation pendant les dix prochaines années.

La nécessité de connaître l'âge des habitants afin d'établir les perspectives démographiques est un bon motif de réserver une question du bulletin de recensement à cette donnée, mais ce n'est pas le seul.

Sans les statistiques de l'âge, il serait impossible de prévoir le coût des pensions de vieillesse et des allocations familiales, et le gouvernement devrait arrêter son budget à l'aveuglette. Les sociétés d'assurances ont besoin de ces chiffres pour calculer les taux de mortalité, et les travailleurs sociaux s'y réfèrent dans l'étude des problèmes de dépendance que représentent les personnes de très bas âge ou d'âge très avancé. Les autorités scolaires et universitaires des provinces et des municipalités doivent connaître la population par groupes d'âge pour assurer des locaux d'enseignement suffisants.

Un effort de coopération

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles le recensement est nécessaire, mais toutes sont de nature à éveiller chez chaque citoyen le sentiment qu'il est de son devoir de collaborer activement à faire un succès de cette opération.

Sans une estimation périodique de notre situation et de nos affaires, le Parlement, les Assemblées provinciales, les municipalités, les milieux économiques et les éducateurs travailleraient tous au hasard. Personne ne saurait si le pays est en bonne voie de réussir ou sur la pente fatale de la ruine. Nous ne saurions dire si notre niveau de vie national est en hausse ou en baisse, ni quelles seraient nos possibilités de progrès en temps de paix ou de défense en cas de guerre. Nous n'aurions aucune idée précise de nos besoins en matière de santé publique, de notre niveau d'instruction national et d'une foule d'autres points qui nous permettent de juger des progrès du Canada et de préparer l'avenir du pays.